

Derrière les armes de Coulibaly, le fiasco très secret des gendarmes

PAR KARL LASKE

ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 22 SEPTEMBRE 2015



Amedy Coulibaly © DR

Selon les informations obtenues par Mediapart, des gendarmes lillois ont laissé filer les acheteurs des armes utilisées par Amedy Coulibaly lors des attentats de Paris. L'un d'eux, un Belge de 52 ans, a été entendu le 21 avril, sans être inquiété. Ce fiasco sur les armes vient s'ajouter à celui des défaillances des services de renseignement autour des attentats de Paris.

Des gendarmes lillois et un de leurs informateurs ont été au centre d'un trafic d'armes ayant permis d'alimenter Amedy Coulibaly, auteur de l'attaque de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes. S'ils n'ont rien su de la destination des armes, ils semblent bien avoir laissé filer les acheteurs ou perdu leur trace. Leur position est suffisamment délicate pour qu'ils se retranchent, courant avril, derrière le secret défense.

« Je tiens à préciser que je gère 30 sources, plus les enquêtes, c'est compliqué », a reconnu l'adjutant-chef Laurent B. devant des juges d'instruction lillois chargés de cette enquête sur un réseau de revente d'armes provenant de Slovaquie, le 2 avril 2015. Parmi ses 30 sources, le gendarme rattaché à la Section de recherche (SR) de la gendarmerie de Villeneuve-d'Ascq "gérât" un ancien militaire d'extrême droite, Claude Hermant, mis en examen pour trafic d'armes et incarcéré le 20 janvier.

« Claude Hermant est informateur immatriculé depuis 2013 », a admis l'adjutant. L'ancien militaire, animateur de l'extrême droite identitaire lilloise, soutient de son côté s'être procuré des armes démilitarisées dans l'objectif d'infiltrer des réseaux

mafieux, et ce, sous le contrôle strict de son officier traitant. Il a détaillé avoir ainsi « injecté » une quarantaine d'armes à une "cible" prioritaire, liée au grand banditisme, courant 2014, sur instruction du SR de la gendarmerie.

Or, comme Mediapart l'a révélé (lire [ici](#) notre article du 10 septembre), les autorités slovaques ont formellement identifié, dès le 14 janvier, les acheteurs des armes utilisées par Amedy Coulibaly. Un premier fusil d'assaut et deux pistolets semi-automatiques retrouvés dans le supermarché caché ont été achetés par une société immatriculée au nom de la compagne de Claude Hermant. Un deuxième fusil d'assaut a été acheté par un ingénieur belge, Patrick Halluent. Ce dernier, qui faisait partie des "cibles" livrées par Claude Hermant aux gendarmes, a été entendu en Belgique le 21 avril dernier, par le juge lillois Stanislas Sandraps, sans être inquiété.



Amedy Coulibaly revendiquant ses attaques sur une vidéo posthume. © DR

Lors de leurs auditions, les gendarmes ont confirmé avoir signalé à leur informateur leur « intérêt » pour ces ventes d'armes et la "cible", mais ils ont refusé de communiquer aux juges lillois leurs "rapports de contact" avec Claude Hermant. Les magistrats ont donc demandé la déclassification de ces rapports au ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve, qui leur a répondu par la négative, le 30 juin, à la suite de l'avis défavorable de la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN).

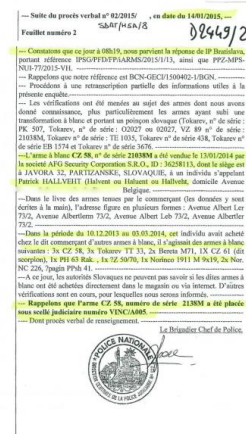
Ce fiasco sur les armes vient s'ajouter à celui des **défaillances** des services de renseignement dans l'affaire des attentats de Paris. Sorti de détention, en mars 2014, après avoir purgé trois ans de prison dans l'affaire de la tentative d'évasion de l'artificier des attentats de 1995, Amedy Coulibaly n'avait fait l'objet

d'aucune surveillance par la suite. Quant aux écoutes téléphoniques visant les frères Saïd et Chérif Kouachi, elles avaient été interrompues à l'été 2014.

Entre l'enquête lilloise ouverte pour trafic d'armes et l'affaire des attentats de Paris, les magistrats sont confrontés à un jeu de bonneteau procédural assez unique – qui les dépasse peut-être. Questionné par Mediapart, le parquet de Paris a soutenu qu'il n'y avait « pas de lien » « entre le protagoniste du dossier lillois, Claude Hermant, et Coulibaly ». De fait, ni Claude Hermant, ni le Belge Patrick Halluent, n'ont été questionnés sur le fait qu'Amedy Coulibaly ait obtenu les armes qu'ils s'étaient procurées auprès de la firme slovaque. Ces armes de guerre issues des stocks des armées de l'ex-Pacte de Varsovie sont vendues neutralisées, mais leur remise en état est assez simple techniquement.

Le 21 avril, Patrick Halluent, un ancien ingénieur de 52 ans qui se fait passer pour détective privé, reconnaît lors de son audition avoir acheté des armes démilitarisées chez le slovaque AFG. L'enquête a fait apparaître qu'il en a acheté 174 entre le 18 juin 2013 et le 28 mai 2014. Les autorités slovaques, dans une note adressée à la direction centrale de la PJ, signalent l'achat par Halluent de 14 armes, dont l'un des fusils

mitrailleurs CZ 58 retrouvés dans le supermarché caché de la porte de Vincennes, le scellé « VINC/A005 », qu'il avait acheté à AFG le 13 janvier 2014.



Le 14 janvier, les autorités slovaques ont identifié l'arme achetée par Halluent (cliquer pour agrandir) © DR

Face au juge Stanislas Sandraps, Halluent prétend que Claude Hermant était « son plus gros client ». « Je n'ai pas de liste des achats par client, assure-t-il. Je n'ai que la liste des clients. Je calculais une marge bénéficiaire de l'ordre de 100 à 200 euros par arme. Mes prix étaient très attractifs. » En juillet 1999 déjà, Halluent, décrit comme un « collectionneur d'armes », avait été victime d'un cambriolage suivi d'un incendie criminel. « Les cambrioleurs, après avoir forcé le coffre, y ont dérobé un arsenal important composé d'armes de guerre, Uzis, riot-guns, pistolets et revolvers, avant de bouter le feu, sans doute pour maquiller leur vol », signalait le quotidien belge *Le Soir*.

Mais c'est le 7 mai 2014, dans le cadre d'une enquête ouverte à Liège, qu'une perquisition « amenait la découverte d'un canon de fusil prêt à être expédié ainsi que tout le matériel nécessaire à la remilitarisation des armes ». Alors qu'un autre suspect, Metin Karasular, qui s'est manifesté à Charleroi dès le 12 janvier pour révéler ses contacts avec Coulibaly au sujet de la vente d'une voiture,

a été incarcéré durant quatre mois, Patrick Halluent parvient miraculeusement à passer entre les gouttes de l'antiterrorisme.



Le 15 janvier, la PJ de Charleroi signale qu''Halluent est connu des services de police © DR

La détention provisoire de Claude Hermant a été maintenue par le juge des libertés et de la détention à Lille, jeudi dernier. Gérant d'une friterie lilloise et d'un terrain de paintball, Claude Hermant, âgé lui aussi de 52 ans, avait révélé en juin 2001 les **dérives** du service d'ordre du Front national – le département protection et sécurité –, des trafics d'armes, déjà, et des provocations dans les quartiers. Entre 2008 et 2012, il a été l'animateur de la Vlaams Huis (Maison du peuple flamand), à Lambersart, puis de la Maison des identitaires de l'Artois. En mars 2013, c'est sur son terrain de paintball que les gendarmes prennent le premier contact avec lui, introduits par un douanier, Sébastien L., dont il est déjà l'informateur.

« Salut Claude, nous sommes partants pour les dossiers que tu nous as présentés (armes-Charleroi) »

Immatriculé par le service, l'ancien militaire apporte diverses "affaires" à la Section de recherche de la gendarmerie, et l'une d'elles, un trafic d'armes, lui vaut d'être rémunéré – 2 000 euros, selon les gendarmes – et aussi félicité par un commandant de l'unité de Villeneuve-d'Ascq, Damien B., le 21 mars 2014.

« Le 18 février 2014, il nous parle d'une société qui s'appelle AFG en Slovaquie et qui serait susceptible de vendre des armes par le biais d'Internet », explique l'adjudant-chef B. Quelques noms sortent, dont « quelqu'un à Charleroi ». « Il nous dit qu'il va chercher, et nous sommes intéressés », admet le gendarme.

Hermant prend contact avec le "détective" belge, et s'enquiert de ce qu'il peut lui fournir. « Une cible très intéressante et connue du grand banditisme est arrivée, a rapporté Hermant devant les juges. Samir L. était à la recherche d'armes. » La cible lui avait été « présentée par un jeune qui traîne sur le Bd de Metz ». « Il voulait de l'arme lourde, des kalachnikovs, des explosifs. C'était ce que je pouvais avoir. Je lui ai dit d'attendre une semaine et j'en ai rendu compte à M. B. [son officier traitant – ndlr]. Il y a eu un mail et un rendez-vous physique à Decathlon. Je lui explique [que] la cible est venue me voir. Lui dit également que c'était une attaque de coffre-fort qui était prévue ; car Samir me l'avait dit. M. B. me donne le feu vert, me demande de bosser et d'obtenir les plaques d'immatriculation. »



Claude Hermant © DR

De nombreux mails – dont quelques extraits ont été dévoilés dans *La Voix du Nordici* – témoignent de ces échanges. Le 7 mai 2014, Claude Hermant envoie un mail à Laurent B. Il résume ses recherches sur Patrick Halluent, qu'il présente comme "détective privé".

« Donc petit récap de ce matin. Rien d'illégal, ne vend que de la "neutra" [de l'arme neutralisée – ndlr] et refuse catégoriquement toute transformation et dit ne pas avoir les connaissances pour cela... on prend "neutra" ou rien.

Fournisseur AFG. Slovaquie [précise la mention du site internet – ndlr].

Il touche au monde des collectionneurs et tireurs pas des voyous, après plusieurs mois à creuser, il n'a pas varié d'un pouce.

Il donne volontiers un plan venant de N [un site internet – ndlr] où si on montre patte blanche le vendeur n'est pas hostile à donner de la pièce "op" [arme opérationnelle, il précise le nom du vendeur, et le lien – ndlr].

Ce contact est connu des collectionneurs. 80 % de la clientèle de Patrick est française.

En bossant dessus, je suis retombé sur un fusible à nous. Il serait bien de ne pas transmettre au belge cette info ou à gérer au mieux des intérêts des infiltrations. [...]

Tiens-moi au courant de ce que vous faites avec les infos. Je serais ralenti si le fusible saute. »

En réalité, le jour où ce mail est rédigé, Halluent subit une perquisition, qui montre qu'il a lui-même du matériel de remilitarisation. « *Claude Hermant envoyait des personnes pour recueillir des informations, il n'y allait pas directement, c'est pour cela qu'il nous parlait de fusibles* », a commenté l'adjudant-chef. Dans ce même mail au gendarme, Claude Hermant rend compte de ses premières recherches sur Samir L.

« Pour notre coffre-fort, voilà les 2 immat :

BW 5XXXX

BX 9XXXX

Si pas concluant, j'organise une autre surveillance, plus serrée pour récupérer plaque et modèle de voiture exact.

J'ai Rdv ce w-e.

Si on fait match montre-moi la fiche "pol" antropo de l'individu je te confirme la tronche.

Te ferai un rapport détaillé ap le prochain RDV.

Confirme réception et intention pour Patrick, Merci. »

Le gendarme répond :

« Merci Claude, les immat ne correspondent pas à des Maghrébins. Laurent »

L'ancien militaire poursuit son infiltration, et livre effectivement des armes à "la cible" des armes qu'il a commandées lui-même à AFG.

« Il y avait deux techniques, a détaillé Hermant aux juges. Soit j'avais recours à un réseau existant, et je le dirigeais vers ce dernier, soit j'injectais et cette solution a été prise vu la qualité de la cible. C'est M. B. qui m'a dit de faire comme ça. Samir L. est devenu une priorité de la SR et de moi. C'était dans l'année 2014. [...] Je devais maintenir le contact pour qu'ils puissent remonter quelque chose de correct. Je lui injecte une quarantaine d'achats. Le listing était dans la clé USB et dans les rapports. Il y a eu des armes de poings et des armes longues. »

« Nous n'avons jamais été au courant de tout ça, s'est défendu l'adjudant-chef B.. Si on nous avait parlé d'armes dans ces proportions, on aurait sauté dessus. C'était du pain bénit. Nous n'aurions jamais utilisé l'achat d'armes même neutralisées pour qu'il les revende dans le but d'infiltrer un trafic. »

Hermant livre aussi des éléments sur un autre client d'AFG, qui commande des armes sous le nom de « *Nicolas Sarkozette* ». Ces armes « *suivent un circuit de remilitarisation et finissent dans les quartiers* », commente-t-il. « *Je te vois rire mais ce n'est pas une blague. Amitiés.* » L'informateur transmet la copie d'une carte d'identité et un bon de commande destiné à AFG, au nom de "Sarkozette"... Le gendarme affirme aux juges n'avoir « *pas travaillé sur ces infos* ». Les mails se poursuivent ainsi toute l'année 2014. « *J'espère que vous avez eu le temps de travailler sur les infos données...* note Hermant en octobre. *C'est une petite usine de remise en état qui est en place. Un dénommé R... propose du matériel sur Lille sud [...] Cela va du Scorpion à la Kalach et autres 9 mm para...* »

Le 20 novembre 2014, l'adjudant-chef, Laurent B., et un autre gendarme, David D., rencontrent leur source. Peu après, l'officier traitant envoie un mail à Hermant : « *Salut Claude, nous avons vu avec notre hiérarchie, nous sommes partants pour les deux dossiers que tu nous as présentés (armes-Charleroi).* » « *Je pense qu'il s'agit d'AFG, a commenté Laurent B. Il y avait un client AFG à Charleroi.* » Les gendarmes ont fait un

point avec le lieutenant T., puis ils ont rédigé à cette occasion un nouveau « *rapport de contact* ». Mais il est classifié secret défense.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.